

Abri de nuit des Glacis - Construction d'un accueil et de chambres - Adoption de l'Avant-Projet Sommaire - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le projet de réhabilitation de l'abri de nuit des Glacis s'inscrit dans un double objectif d'amélioration de la qualité de prestation d'accueil et d'hébergement d'urgence et d'adaptation de l'offre dans le panel des réponses aux difficultés des personnes sans résidence stable.

Il convient en effet d'améliorer très sensiblement les conditions d'accueil des personnes dans un souci de dignité et de promotion de celles-ci en individualisant l'hébergement.

Une nouvelle fonctionnalité des lieux doit permettre un accueil diversifié, de limiter une promiscuité stigmatisante et un sentiment de relégation.

Elle doit permettre aussi une optimisation du fonctionnement en terme de chauffage, d'entretien et de sécurité.

Durant l'année 2002, un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs travaillant auprès et avec ces publics a permis de formaliser un diagnostic partagé et de s'interroger sur les dispositifs en cours, leur adaptation en fonction des évolutions constatées en ce domaine.

C'est dans ce cadre qu'il a été proposé de recentrer la fonction de l'abri de nuit sur l'accueil temporaire notamment pour les personnes itinérantes, de passage en distinguant un pôle d'accueil spécifique pour le dépannage de personnes avec des chiens, notamment des jeunes.

La question de l'accueil des publics avec des chiens est récurrente sans que jusqu'à présent une réponse effective ait pu être formalisée sur Besançon.

Cette réhabilitation des Glacis fera donc l'objet d'un travail participatif et partenarial dans sa mise en œuvre afin de veiller à l'adaptation fonctionnelle la plus précise.

Enfin cette évolution doit s'articuler avec la poursuite de la réflexion sur l'adaptation des dispositifs et la mise en œuvre de réponses alternatives voire novatrices notamment pour les personnes profondément désocialisées et les personnes vieillissantes.

L'opération sera réalisée en maîtrise d'œuvre externe avec M. BALLET, architecte, associé à M. CORNELOUP, bureau d'étude et économiste.

Le maître d'ouvrage a pour assistants :

- Socotec pour le contrôle technique
- Société Présents pour la coordination SPS.

Cette construction sur le site des Glacis sera réalisée tout en conservant les deux bâtiments actuels et les préfabriqués.

1) Programme de l'opération :

Construction :

- a. D'un accueil sur 1 niveau en RDC composé :
 - d'un espace accueil
 - d'une loge gardien avec espace sanitaire
 - d'un bureau infirmier
 - d'un espace casiers de rangements
 - de douches femmes et hommes

b. D'un bâtiment sur 2 niveaux pour 15 couchages distribué par coursives extérieures :

- * RDC (7 couchages) :
 - 3 chambres d'un couchage
 - 1 chambre de quatre couchages
 - 1 WC femmes
 - 1 WC hommes

- * Étage : (8 couchages) :
 - 2 chambres de deux couchages
 - 1 chambre de quatre couchages
 - 1 WC femmes
 - 1 WC hommes

Remarque : les bâtiments existants sont conservés en l'état.

* Certains éléments complémentaires seront pris en compte par l'équipe de Maîtrise d'Oeuvre dans le cadre de la démarche de Développement Durable.

Quatre cibles sur les quatorze existantes ont été choisies dans le cadre de la Haute Qualité Environnementale :

- Cible N° 3** : Chantier à faibles nuisances
- Réduction des nuisances de proximité
 - Réduction et gestion des déchets de chantier

- Cible N° 4** : Gestion de l'énergie
- Réductions des besoins énergétiques et des consommations

- **Cible N° 7** : Optimisation - Entretien et Maintenance
- Mise en place de procédés efficaces et respectueux de l'environnement
 - Optimisation des besoins de maintenance

- **Cible N° 12** : conditions sanitaires et hygiéniques
- Facilités de nettoyage
 - Créer de bonnes conditions d'hygiène.

Tout au long du déroulement de l'opération, l'équipe de maîtrise d'œuvre devra justifier la prise en compte de ces différents éléments.

2) Calendrier prévisionnel d'opération :

- * Remise de l'Avant-Projet Définitif pour début avril 2005
- * Dépôt permis de construire pour mi-avril 2005
- * Remise Dossier de Consultation des Entreprises pour juin 2005
- * Consultations entreprises : été 2005
- * Ouverture des offres : septembre 2005
- * Choix des entreprises : octobre 2005
- * Établissement et notification des marchés : novembre 2005
- * Préparation de chantier : décembre 2005
- * Début des travaux prévisibles : janvier 2006
- * Livraison été 2006

3) Estimation prévisionnelle :

Cette opération est estimée, toutes dépenses confondues à 600 000 € TTC (dont 12 000 € de mobilier : casiers de rangement)

4) Plan de financement :

Le plan de financement s'établit comme suit :

Participation Etat (42,7 %)	214 334,00 €
Participation du Département du Doubs (20 %)	100 334,00 €
Participation de la Ville de Besançon	<u>187 004,24 €</u>
Total HT	501 672,24 €
TVA à la charge de la Ville	<u>98 327,76 €</u>
TOTAL TTC	600 000,00 €

La Ville s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'avant-projet sommaire présenté et le calendrier des travaux,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux, le (ou les) ordres(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2005 et suivants au chapitre 23-523-2313-3622(33000),
- solliciter les participations de l'État, du Département du Doubs, et de tout autre partenaire susceptible de soutenir ce projet, et à signer les conventions à intervenir,
- inscrire le montant des subventions par décisions modificatives au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives en recettes aux imputations 13.523.1321/1323/1328.3622.33000.

«**M. Christophe LIME** : Monsieur le Maire, je n'ai encore rien dit depuis le début du Conseil Municipal...

M. LE MAIRE : Il y a beaucoup de personnes qui n'ont rien dit, ne te sens pas obligé d'intervenir.

M. Christophe LIME : Je ne me sens pas obligé mais dans la bouche de certains élus de l'opposition ce soir, le mot «communiste» était l'insulte suprême. Alors je tiens à leur dire que j'appartiens au parti communiste français et j'en suis extrêmement fier, que les communistes ont toujours été présents depuis le début de leur histoire auprès des plus faibles, des plus démunis, et ceux qui souffrent à l'intérieur de cette société et je porte vraiment avec beaucoup d'honneur le projet de reconstruction de cet abri de nuit avec Marie-Guite DUFAY, que je suis dans cette ligne-là, cela me va très très bien et je voulais le dire ce soir.

M. LE MAIRE : Je m'associe à ce que tu viens de dire. Je pourrais dire que le communiste que tu es fait fort bien son travail d'adjoint au patrimoine. Il participe effectivement à cela et il est aussi par exemple très attentif à tous les travaux qui sont faits sur le patrimoine religieux de cette ville et c'est très sérieux ce que je dis parce qu'effectivement il y a une attitude qui est tout à fait digne de Christophe LIME et je crois qu'il a raison. Pour moi communiste, ce n'est pas une insulte suprême comme cela a pu être dit ici peut-être par certains ou suggéré en tout cas. Nous avons d'ailleurs été souvent de ces combats ensemble, nos deux partis et il fut même un temps plus lointain où nous n'étions qu'un, avant 1920.

Mme Marie-Guite DUFAY : Juste un mot sur l'abri de nuit des Glacis. Je peux témoigner qu'effectivement Christophe LIME est un appui extrêmement précieux. Nous avons rencontré des difficultés ne serait-ce que pour les contraintes de site de l'abri de nuit et Christophe effectivement a mis toute sa passion sur ce dossier pour qu'on puisse vous le présenter.

M. Jean ROSSELOT : Je voulais juste dire qu'il ne faut pas confondre l'abri de nuit des Glacis avec la période de «Nuit et Brouillard» stalinienne... On a jamais dit que Christophe LIME ou d'autres...

M. LE MAIRE : Jean, entre nous, qu'est-ce que ça amène au débat ?

M. Jean ROSSELOT : Rien, mais comme on est attaqué, on répond.

M. LE MAIRE : Ce n'était pas une attaque, ce n'était même pas une justification, c'était une réponse à des propos injustes à l'égard du parti communiste. Tu parles de «Nuit et Brouillard», je ne rappellerai pas, par exemple, la part du parti communiste dans la résistance lorsqu'il a fallu défendre le pays et lutter contre le fascisme...

M. Jean ROSSELOT : Tout à fait, aux côtés des gaullistes, on ne l'oubliera pas, c'est vrai.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, vous allez dire qu'il ne faut pas attaquer M. ROSSELOT ?

M. Pascal BONNET : Je crois qu'il ne faut pas tout mélanger. Tout à l'heure Jean ROSSELOT est intervenu...

M. LE MAIRE : Il peut se défendre tout seul. Vous auriez dû faire avocat.

M. Pascal BONNET : Je ne défends pas Jean ROSSELOT, j'essaie de vous expliquer, parce qu'apparemment vous refusez de comprendre qu'il a fait référence au fait que le tout régie, à un moment donné, ça a représenté quelque chose qui n'a pas été un succès sur le plan humanitaire, il n'a pas prononcé le mot communiste, je ne l'ai pas entendu. Et je reconnais aux communistes français qu'ils n'ont rien à voir avec certaines choses et on ne les a pas mis en cause, il ne faut pas tout mélanger».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes de la Commission n° 8 et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 avril 2005.